

Immigration—Loi

Où était le problème? Pourquoi sont-ils les seuls à savoir la vérité? Pourquoi sont-ils les seuls à posséder le pouvoir divin de décider qui est un véritable réfugié?

C'est une hérésie pour un ministre de l'Immigration d'intervenir à la Chambre prétendant savoir qui sont les véritables réfugiés et que nous allons refouler tous les autres. Nous avons mis au point dans notre pays un processus indépendant, à l'abri de ce genre d'ingérence politique, pour garantir à tous les réfugiés une audience juste, impartiale et indépendante. Et voilà que des ministres d'Immigration disent qu'ils veulent tout reprendre à zéro. Ils veulent décider qui sont les vrais réfugiés. Ils veulent décider si c'est la couleur de leur peau ou de leurs cheveux, ou encore leur religion qui déterminera s'ils sont des réfugiés de bonne foi. Ils corrompent le système et j'ai bien l'intention d'en dire plus à ce sujet demain matin. Voilà leur objectif, corrompre le système, et ils le savent.

Au lieu d'attiser l'opinion publique et de formuler le genre de réponses que nous avons eues, il incombe en réalité au ministre de l'Immigration d'essayer d'éduquer les Canadiens et de leur faire bien comprendre les problèmes auxquels ils se

heurtenant. C'est une responsabilité délicate. L'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration et son adjoint ont carrément manqué à cette responsabilité. Ils refusent d'assumer la responsabilité d'établir un équilibre entre le système de juste reconnaissance des libertés civiles des Canadiens et des réfugiés et de s'assurer que ce système marche bien.

Je reviendrai sur cette question demain matin, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg—Fort Garry aura encore 12 minutes pour conclure son discours, qui sera suivi d'une période de 10 minutes pour les questions et commentaires.

[Français]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)